

# **Demande de dérogation pour la capture d'amphibiens et d'insectes protégés**

**Service Espaces verts et de nature  
Ville et Eurométropole de Strasbourg**

## **Dossier de présentation**

**Septembre 2025**



## SOMMAIRE

<b>1. Identité du demandeur et rôle dans la préservation et la connaissance des espèces</b> .....	1
1.1 Identité du demandeur .....	1
1.2 Nature de l'activité du demandeur .....	1
<b>2. Les espaces concernés</b> .....	2
<b>3. Les espèces concernées</b> .....	3
<b>4. Missions dans lesquelles s'inscrit la demande</b> .....	5
4.1 Sauvetages d'amphibiens le long des routes.....	5
4.1.1 Description de l'opération .....	5
4.1.2 Sites identifiés .....	6
4.2 Inventaires et suivis des populations d'amphibiens et d'insectes .....	6
4.2.1 Description des méthodes d'inventaire et de suivi employées.....	6
4.2.2 Sites identifiés .....	8
4.3 Protocole d'hygiène pour limiter la propagation de la Chytridiomycose .....	9
4.4 Modalités d'enregistrement des données .....	9
4.5 Modalités de compte-rendu .....	9
<b>5. Le personnel concerné</b> .....	9
<b>6. Bilan synthétique des opérations antérieures</b> .....	10
6.1 Résultats des sauvetages d'amphibiens .....	10
6.2 Résultats des suivis de populations d'amphibiens .....	11
6.3 Résultats des suivis et inventaire entomologique .....	14

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : liste des espaces naturels et des espaces verts gérés par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg .....	2
Tableau 2 : liste des communes concernées par la demande de dérogation de capture d'espèces protégées .....	3
Tableau 3 : liste des espèces d'amphibiens susceptibles d'être capturées dans le cadre des missions d'inventaire, de suivi et de sauvetage de la Ville & de l'Eurométropole de Strasbourg .....	4
Tableau 4 : liste des espèces d'insectes susceptibles d'être capturées dans le cadre des missions d'inventaire, de suivi et de sauvetage de la Ville & de l'Eurométropole de Strasbourg .....	5
Tableau 5 : synthèse des résultats des opérations de sauvetage menées sur l'Eurométropole de Strasbourg de 2020 à 2025 (Source des données : LPO Alsace) .....	11
Tableau 6 : Effectifs d'individus d'amphibiens capturés lors des suivis de populations menés par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en réserves naturelles et sites de mesures compensatoires de 2021 à 2025 .....	13

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°2022-DREAL-EBP-0017 du 10 février 2022

Annexe 2 : Arrêté n°2021-DREAL-EBP-0050 du 12 mai 2021

## 1. Identité du demandeur et rôle dans la préservation et la connaissance des espèces

### 1.1 Identité du demandeur

La présente demande de dérogation est faite au nom de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Nom	Représentantes	Adresse
Ville de Strasbourg	Mme la Maire, Jeanne BARSEGHIAN	1 place de l'Etoile 67 076 STRASBOURG CEDEX
Eurométropole de Strasbourg.	Mme la Présidente, Pia IMBS	

### 1.2 Nature de l'activité du demandeur

Les deux collectivités territoriales, que sont la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, sont gestionnaires de nombreux espaces verts et d'espaces naturels dont certains s'étendent au-delà de leurs territoires.

Le tableau suivant présente l'ensemble de ces espaces :

Nom	Localisation	Surface	Remarques
Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden	Illkirch-Graffenstaden (67), Strasbourg (67)	945 ha	La Ville de Strasbourg en a été désignée gestionnaire en 2014.
RNN du Massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau	Strasbourg (67) La Wantzenau (67)	710 ha	La Ville de Strasbourg en a été désignée gestionnaire en 2021.
RNN de l'Île du Rohrschollen	Strasbourg (67)	309 ha	La Ville de Strasbourg en a été désignée gestionnaire en 1998.
Forêt du Herrenwald	Brumath (67)	188 ha	Forêt d'exploitation propriété de la Ville de Strasbourg.
Forêt du Hohwald	Hohwald (67)	868 ha	Forêt d'exploitation propriété de la Ville de Strasbourg.
Forêt de l'Oedenwald	Coswiller (67)	1001 ha	Forêt d'exploitation propriété de la Ville de Strasbourg.
Forêt de l'Œuvre Notre Dame	Balbronn (67), Still (67) et Westhoffen (67)	362 ha	Propriété de l'œuvre Notre Dame. La Ville de Strasbourg en est gestionnaire.
Boisement de l'ancienne raffinerie de Reichstett	Reichstett (67)	120 ha	Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les parcs et espaces verts urbains de Strasbourg	Strasbourg (67)	402 ha de surfaces cumulées	
--	-----------------	-----------------------------	--

**TABLEAU 1 : LISTE DES ESPACES NATURELS ET DES ESPACES VERTS GÉRÉS PAR LA VILLE ET L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

Les deux collectivités mutualisant la même administration, c'est le Service Espaces verts et de nature (SEVN), au sein de la Direction des espaces publics et naturels (DEPN), qui est en charge de la gestion de ces espaces. Ce service a par ailleurs développé des compétences spécifiques pour la gestion des milieux naturels regroupées au sein du « Département Espaces Naturels (DEN) ».

Au travers de ce service et de ce département dédié, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont des actrices de la préservation et de la connaissance des espèces sur les espaces dont elles ont la responsabilité.

Il s'agit notamment :

- De la mise en œuvre depuis plusieurs années d'opérations de sauvetage des amphibiens le long des routes, lors de la migration pré-nuptiale ;
- De la rédaction et de la mise œuvre des plans de gestion des réserves naturelles dont la ville de Strasbourg est gestionnaire ;
- De suivis des cortèges faunistiques et floristiques permettant d'évaluer la gestion de certains espaces (parcs urbains, prairies...) ;
- De suivi de mesures compensatoires réalisées sur ses propriétés (Herrenwald et Reichstett) ;
- D'une veille sur les espèces exotiques envahissantes (Capricorne asiatique, Moustique tigre, Renouée du Japon, Solidage géant...), etc.

En outre, la Ville de Strasbourg, en tant que membre du réseau des Réserves Naturelles de France (RNF), participe ou a participé aux groupes de travail du comité scientifique (*Amphibiens et reptiles, Forêts...*). Elle contribue ainsi aux suivis nationaux et à l'élaboration de protocoles communs à destination des gestionnaires de milieux naturels.

## 2. Les espaces concernés

La présente demande concerne l'ensemble des sites gérés par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg listés plus haut (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et souhaite s'étendre à l'ensemble du domaine public eurométropolitain. L'objectif étant la poursuite des opérations déjà engagées mais également d'anticiper d'éventuelles nouvelles actions de sauvegarde ou de connaissance à mener.

Ainsi, cette demande porte sur la liste des communes ci-dessous :

Nom (code INSEE)	
Achenheim (67001)	Lingolsheim (67267)
Balbronn (67018)	Lipsheim (67268)
Bischheim (67043)	Mittelhausbergen (67296)
Blaesheim (67049)	Mundolsheim (67309)
Breuschwickersheim (67065)	Niederhausbergen (67326)
Brumath (67067)	Oberhausbergen (67343)
Cosswiller (67077)	Oberschaeffolsheim (67350)
Eckbolsheim (67118)	Osthoffen (67363)

Eckwersheim (67119)	Ostwald (67365)
Entzheim (67124)	Plobsheim (67378)
Eschau (67131)	Reichstett (67389)
Fegersheim (67137)	Schiltigheim (67447)
Geispolsheim (67152)	Souffelweyersheim (67471)
Hangenbieten (67182)	Still (67480)
Hœnheim (67204)	Strasbourg (67482)
Le Hohwal (67210)	Vendenheim (67506)
Holtzheim (67212)	La Wantzenau (67519)
Illkirch-Graffenstaden (67218)	Westhoffen (67525)
Kolbsheim (67247)	Wolfisheim (67551)
Lampertheim (67256)	

TABLEAU 2 : LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION DE CAPTURE D'ESPÈCES PROTÉGÉES

### 3. Les espèces concernées

Afin de réaliser ses différentes missions, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sollicitent une dérogation portant d'une part sur les amphibiens et d'autre part sur les insectes. Ces deux groupes taxonomiques étant les seuls potentiellement concernés par des captures et des manipulations réalisées par les agents du SEVN ou de personnes missionnées par ce dernier.

Pour parer à toute éventualité et étant données que les espaces concernés s'étendent des Vosges moyennes à la plaine alluviale du Rhin, toutes les espèces potentiellement présentes dans ces aires biogéographiques ont été retenues.

Néanmoins, le nombre d'individus par espèce capturés, ainsi que leur sexe ne peuvent être estimés précisément. Il pourra s'agir de plusieurs centaines d'individus femelles et mâles confondus lors des opérations de sauvetage d'amphibiens par exemple, à quelques spécimens lors des prospections herpétologiques et entomologiques.

Ainsi les espèces d'anoures ou d'urodèles protégées par l'arrêté du 08 janvier 2021 susceptibles d'être capturés par le SEVN, sont listées dans le tableau suivant :

<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom vernaculaire</b>
<i>Bombina variegata</i>	Crapaud sonneur à ventre jaune
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun
<i>Bufo viridis</i>	Crapaud vert
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué

<i>Pelobates fuscus</i>	Pélobate brun
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte
<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté

**TABLEAU 3 : LISTE DES ESPÈCES D'AMPHIBIENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CAPTURÉES DANS LE CADRE DES MISSIONS D'INVENTAIRE, DE SUIVI ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE & DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

De même, les espèces d'insectes protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 susceptibles d'être capturés par le SEVN, sont listées dans le tableau suivant :

<b>Groupe taxonomique</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom vernaculaire</b>
Coléoptères	<i>Bolbelasmus unicornis</i>	Bolbelasme à une corne
Coléoptères	<i>Cerambyx cerdo Linnaeus</i>	Grand Capricorne
Coléoptères	<i>Carabus variolosus</i>	Carabe noduleux
Coléoptères	<i>Cucujus cinnaberinus</i>	Cucujus vermillon
Coléoptères	<i>Dytiscus latissimus</i>	Grand dytique
Coléoptères	<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune
Lépidoptères	<i>Boloria aquilonaris</i>	Nacré de la Canneberge
Lépidoptères	<i>Coenonympha hero</i>	Mélibée
Lépidoptères	<i>Coenonympha tullia</i>	Fadet des tourbières
Lépidoptères	<i>Colias palaeno</i>	Solitaire
Lépidoptères	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du prunellier
Lépidoptères	<i>Euphydryas [Eurodryas] aurinia</i>	Damier de la succise
Lépidoptères	<i>Euphydryas [Hypodryas] maturna</i>	Damier du frêne
Lépidoptères	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée
Lépidoptères	<i>Gortyna borelii lunata</i>	Noctuelle des Peucédans
Lépidoptères	<i>Lopinga achine</i>	Bacchante
Lépidoptères	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais
Lépidoptères	<i>Lycaena helle perretei</i>	Cuivré de la Bistorte
Lépidoptères	<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des mouillères

Lépidoptères	<i>Parnassius apollo</i>	Apollon
Lépidoptères	<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet
Lépidoptères	<i>Phengaris nausithous</i>	Azuré des paluds
Lépidoptères	<i>Phengaris teleius</i>	Azuré de la Sanguisorbe
Lépidoptères	<i>Phragmatobia caesarea</i>	Ecaille funèbre
Lépidoptères	<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'Épilobe
Odonates	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure
Odonates	<i>Leucorrhina caudalis</i>	Leucorrhine à large queue
Odonates	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax
Odonates	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Gomphe serpentifère
Odonates	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin
Odonates	<i>Stylurus flavipes</i>	Gomphe à pattes jaunes

TABEAU 4 : LISTE DES ESPÈCES D'INSECTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CAPTURÉES DANS LE CADRE DES MISSIONS D'INVENTAIRE, DE SUIVI ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE & DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

## 4. Missions dans lesquelles s'inscrit la demande

### 4.1 Sauvetages d'amphibiens le long des routes

#### 4.1.1 Description de l'opération

Il s'agit d'intercepter lors des migrations nuptiales au niveau des axes routiers, les amphibiens quittant leur site d'hivernage pour gagner leur site de reproduction, à l'aide de seaux enterrés au ras du sol, le long de filets disposés parallèlement à la chaussée. Ces individus sont dénombrés et l'espèce identifiée, avant d'être transportés de l'autre côté de la route ou déposés dans la mare de reproduction.

Le dispositif est temporaire (mise en place en début de migration vers fin janvier et enlèvement à la fin de celle-ci vers fin mars - début avril). Le ramassage est effectué chaque matin, y compris les fins de semaines et les jours fériés. En fonction du site, un dispositif de sauvetage « retour » peut également être installé (site de l'Oberjaegerhof notamment). Une signalétique routière spécifique avertissant les automobilistes du phénomène est également mise en place sur l'ensemble des tronçons problématiques.

Les espèces concernées sont majoritairement *Bufo bufo*, *Rana temporaria*, *Rana dalmatina*, *Ichthyosaura alpestris* et *Lissotriton vulgaris*. Le nombre d'individus par espèce et leur sexe ne peuvent être estimés à l'avance car varient fortement selon les années.

Dans le cadre d'une convention, la coordination des opérations sur l'ensemble de l'Eurométropole a été confiée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace. Celle-ci réalise désormais la totalité des sauvetages quotidiens, aidée des associations de protection de la nature que sont Nature Ried - section Geispolsheim et Eschau nature. En contrepartie la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg apportent une aide logistique et technique quant à l'installation, à la maintenance et au démontage des dispositifs.

Bien que les tronçons routiers concernés ont un trafic modéré ou faible, les intervenants portent systématiquement des effets à haute visibilité.

## 4.1.2 Sites identifiés

En 2024, quatre tronçons routiers avaient été équipés d'un dispositif de sauvetage d'amphibiens ou crapaudrome sur le territoire eurométropolitain :

- M226/RD226 entre Eckwersheim et Olwisheim ;
- Strasbourg, route communale menant à l'auberge de l'Oberjaegerhof ;
- Jonction RD468 et route du Fort Ulrich à Illkirch-Graffenstaden à la Schafhardt ;
- RD 161 au sud de Blaesheim.

S'ils restent toutefois susceptibles d'intervenir sur tout le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, en fonction de la découverte de nouveaux secteurs d'écrasement ou en appui aux associations, les agents du SEVN n'interviennent désormais que dans le cadre d'opération de sensibilisation du public sur le site historique de l'Oberjaegerhof (au sein de la RNN du massif forestier de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden).

## 4.2 Inventaires et suivis des populations d'amphibiens et d'insectes

### 4.2.1 Description des méthodes d'inventaire et de suivi employées

En fonction des objectifs de prospections et des contraintes du milieu, les agents de la Ville et de l'Eurométropole pourront mettre en œuvre les méthodes suivantes :

#### ▪ **Pour les amphibiens :**

- Dénombrement à vue diurne dans les mares et points d'eau des pontes et larves de crapauds et de grenouilles brunes (février à mai) ;
- Dénombrement diurne ou nocturne à vue le long d'un transect ou prospection de caches, **avec éventuelle détermination rapide en main** pour certaines espèces de crapauds, de grenouilles et de tritons (février à juillet) ;
- Écoute diurne des chants de *Pelophylax kl. Esculentus*, *Pelophylax lessonae*, *Pelophylax ridibundus* (mai à juillet) ;
- Écoute nocturne des chants de *Bombina variegata*, *Epidalea calamita*, *Bufo viridis*, *Hyla arborea*, *Pelobates fuscus* (avril à juin) ;
- **Capture à l'épuisette avec relâcher immédiat** dans le milieu d'origine de tritons (adultes et larves) et têtards de certains crapauds (mars à juillet) ;
- **Capture d'individus** (adultes et larves) **d'anoues et d'urodèles à l'aide de nasses** ou de dispositifs équivalents, tel que le suivi standardisé « Amphicaps » validée et préconisée par le groupe "Amphibiens et Reptiles" de RNF et la Société Herpétologique de France (SHF)<sup>1</sup> car moins impactant pour le milieu que la pêche à l'épuisette (avril à juillet).

Pour les suivis à long terme des populations ou des peuplements, les protocoles du programme « POPAmphibiens »<sup>2</sup> coordonné par la SHF, seront privilégiés s'ils permettent de répondre aux objectifs. Ce afin, d'inscrire ces suivis dans un programme plus global et respecter un protocole standardisé validé au niveau national.

---

<sup>1</sup> [https://lashf.org/wp-content/uploads/2022/10/POP\\_Protocole\\_POPAmphibien\\_Communaute\\_2022.pdf](https://lashf.org/wp-content/uploads/2022/10/POP_Protocole_POPAmphibien_Communaute_2022.pdf)

<sup>2</sup> <http://lashf.org/popamphibien-2/>

▪ **Pour les lépidoptères :**

- Dénombrement à vue des imagos en parcourant un transect traversant les milieux à étudier (avril à septembre). Pour les suivis à long terme, le protocole employé sera celui établi dans le cadre du Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF<sup>3</sup>) piloté par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ou le protocole équivalent établi par RNF : « Méthode de suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères dans les Réserves Naturelles de France<sup>4</sup> ». **Certains individus nécessiteront une capture temporaire au filet pour identifier l'espèce avant relâcher sur place ;**
- Recherche sur la plante hôtes de chenilles et de pontes de certaines espèces cibles (mai à août) : *Rumex sp.* pour *Lycaena dispar* et *Sanguisorba officinalis* pour *Phengaris nausithous* par ex.

▪ **Pour les odonates :**

- Dénombrement à vue des imagos, soit en parcourant un transect traversant les milieux à étudier, soit au niveau d'un point d'observation (mai à septembre). Pour les suivis à long terme le protocole employé sera celui établi dans le cadre du Suivi Temporel des Libellules (STELI<sup>5</sup>) piloté par le MNHN ou le protocole établi dans la boîte à outils de suivi des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée : (RhoMéo, Intégrité du peuplement d'odonates - protocole P06<sup>6</sup>). **Certains individus nécessiteront une capture temporaire au filet pour identifier l'espèce avant relâcher sur place ;**
- La recherche d'exuvies sera également réalisée pour confirmer la reproduction de certaines espèces sur un site ou compléter la liste d'espèces présentes (mai à septembre). **Les exuvies seront collectées** afin d'être déterminées en laboratoire ;

▪ **Pour les coléoptères :**

- Une recherche d'individus ou d'indices de présence dans les arbres favorables pour les coléoptères saproxyliques (tout au long de l'année) : vieux chêne pour le *Cerambyx cerdo*, arbres à cavité avec terreau pour *Osmoderma eremita*, sous l'écorce de peupliers dépérissants ou morts pour *Cucujus cinnaberinus* ;
- Si nécessaire pour une détermination en laboratoire, **une collecte de fèces, de tout ou partie d'individus mort (carapace, élytre...) et de restes de cocon** (tout au long de l'année) ;
- Une recherche d'individus ou d'indices de présence dans les micro-habitats favorables pour les coléoptères terrestres (mars à octobre). Cette recherche pourra être facilitée par la mise en place de plaques abris en bois ;
- **Une capture au filet troubleau** pour identification avant relâcher dans le milieu pourra être employée pour les coléoptères aquatiques ;
- **Une éventuelle capture à l'aide de nasse pour les coléoptères aquatiques ou de pièges à fosses (type piège Barber) pour les coléoptères terrestres** pourra être mise en œuvre (mai à juillet). **Pour lors, aucune mission identifiée ne nécessite ce type de prélèvement.** Le cas échéant, ces types de dispositifs devront être utilisés uniquement si les autres méthodes restent inefficaces.

---

<sup>3</sup> <http://www.vigienature.fr/fr/suivi-temporel-des-rhopaloceres-de-france-sterf>

<sup>4</sup> <https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/136598>

<sup>5</sup> <http://www.vigienature.fr/fr/suivi-temporel-des-libellules>

<sup>6</sup> [https://rhomeo-bao.fr/sites/all/themes/corporateclean/pdf/110\\_ZH\\_Boite-outils.pdf](https://rhomeo-bao.fr/sites/all/themes/corporateclean/pdf/110_ZH_Boite-outils.pdf)

## 4.2.2 Sites identifiés

### ▪ **La forêt du Herrenwald à Brumath et le boisement de l'ancienne raffinerie de Reichstett :**

Ces deux sites accueillent des mesures compensatoires à de grands projets d'aménagement. Bien que n'étant pas les maîtres d'ouvrage, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont choisi d'en maîtriser la réalisation et les suivis.

Ainsi sont à réaliser dans le cadre de ces mesures :

- Au Herrenwald, **un suivi des amphibiens** afin d'évaluer les effets sur le peuplement herpétologique des mesures d'amélioration ou de création d'habitats ;
- A Reichstett, **un suivi des amphibiens**, des orthoptères, **des lépidoptères et des insectes saproxyliques**, afin d'évaluer les effets de mesures d'amélioration d'habitat.

Ces deux sites peuvent aussi ponctuellement bénéficier de prospections hors mesures compensatoires dans le cadre d'une veille naturaliste portant sur tous les taxons.

### ▪ **Les réserves naturelles nationales gérées par la Ville de Strasbourg**

Des inventaires et des suivis des peuplements herpétologiques et entomologiques sont réalisés dans le cadre des actions menées par le gestionnaire des trois réserves naturelles strasbourgeoises : RNN de l'île du Rohrschollen, RNN du Massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden et RNN du Massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau.

Ces actions visent soit à améliorer les connaissances du patrimoine naturel et identifier les enjeux de conservations, soit à évaluer les effets des mesures de gestion ou des projets de restauration écologique.

Le suivi des amphibiens s'inscrit dans des programmes de connaissance de la biodiversité à plus grand échelle. Ainsi, les données récoltées sur l'ensemble des mares suivies en RNN de l'île du Rohrschollen et en RNN du Massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden, intègrent depuis plusieurs années le protocole national POP Amphibiens version « communautés », supervisé par la SHF. Dès l'instauration du premier plan de gestion, un suivi similaire devrait être mise en place en RNN du Massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau.

De même, tout ou parties des mares de ces trois sites intègre également l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB) concernant le suivi des populations de *Triturus cristatus*, coordonnées par l'association BUFO.

### ▪ **Les parcs urbains de Strasbourg**

Un suivi de la faune et de la flore est mené dans certains parcs, afin d'évaluer et orienter la gestion différenciée mise en place.

### ▪ **Le patrimoine arboré de l'ensemble des communes de l'Eurométropole**

Afin de prendre en considération dans sa gestion la faune qu'il abrite, le patrimoine arboré peut faire l'objet de recherches d'indices de présence d'espèces protégées et notamment de **coléoptères saproxyliques**.

Des opérations urgentes de déplacement d'individus ou d'éléments d'habitat (terreau, tronc...) peuvent potentiellement, mais de manière exceptionnelle, être nécessaires lors d'un abattage d'arbre (risque pour les biens et les personnes).

### **Remarque :**

En fonction de nouvelles opportunités, de nouveaux besoins ou de la découverte de nouveaux enjeux, les agents du SEVN sont susceptibles de réaliser ces missions sur d'autres sites gérés par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, que ceux venant d'être cités.

### 4.3 Protocole d'hygiène pour limiter la propagation de la Chytridiomycose

Afin de limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'opération de sauvetage ou de prospections, le protocole d'hygiène élaboré par la Société Herpétologique de France<sup>7</sup> est appliqué.

Ainsi, le matériel de capture et bottes ou chaussures de terrains sont désinfectés entre chaque site et chaque passage.

### 4.4 Modalités d'enregistrement des données

Le SEVN dispose de sa propre base où il enregistre l'ensemble de ses données. Pour lors cette base est gérée à l'aide du logiciel de gestion de données naturaliste SERENA développé pour RNF mais à terme devrait basculer sur l'outil GéoNature. Dans le cadre d'une convention de partenariat, l'ensemble des données contenues dans cette base interne est transmis à l'Office des données naturalistes du Grand Est (ODONAT Grand Est). Au travers de ce partenariat, les données strasbourgeoises et eurométropolitaines alimentent ainsi les bases régionales (ODONAT).

Toutefois il existe certaines exceptions. Ainsi, dans le cadre du programme POP-Amphibiens, les données obtenues par ce protocole sont transmises à la Société herpétologique de France.

Par ailleurs, les données issues des sauvetages amphibiens sont toutes centralisées par la LPO Alsace, sans transiter par la base interne.

De même, les données issues de programmes nationaux spécifiques auquel le SEVN participe (suivi STOC-EPS, Wetlands International par ex.) dont l'enregistrement des données doit se faire directement via le site VIGIE-Nature (supervisé par le MNHN).

Enfin, pour ce qui concerne les données issues des suivis réalisés dans le cadre de mesures compensatoires mise en œuvre, le SEVN transmettra les données brutes (ainsi que les bilans des suivis) au maître d'ouvrage concerné. Celui-ci ayant l'obligation de les transmettre aux services de contrôle de l'État et de les intégrer au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

### 4.5 Modalités de compte-rendu

Les missions dans lesquelles s'inscrit cette demande font l'objet de la rédaction de bilans annuels ou à minima d'un compte-rendu d'opération. La Ville et l'Eurométropole s'attacheront à transmettre ces documents ou du moins une synthèse annuelle des opérations aux instances qui seront désignées par l'autorité délivrant cette autorisation (DREAL Grand Est, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel...).

## 5. Le personnel concerné

Afin de mener à bien les actions de sauvetage et de connaissance décrites plus haut et comme spécifié dans l'arrêté préfectoral n°2022-DREAL-EBP-0017 du 10 février 2022 (en annexe 01) modifiant l'arrêté n°2021-DREAL-EBP-0050 du 12 mai 2021 (en annexe 02), les personnes concernées par cette dérogation seraient :

- L'ensemble des agents du Service espaces verts et de nature de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en charge des missions de terrain bénéficiant d'une formation adaptée et d'une expérience dans les suivis faunistiques et la gestion de la faune ;
- Les prestataires et partenaire engagés par le SEVN pour réaliser sous sa responsabilité des suivis ou des inventaires naturalistes.

---

<sup>7</sup> [https://lashf.org/wp-content/uploads/2025/05/1\\_Fiche-technique-SHF\\_protocole-Virkon\\_VF.pdf](https://lashf.org/wp-content/uploads/2025/05/1_Fiche-technique-SHF_protocole-Virkon_VF.pdf)

## 6. Bilan synthétique des opérations antérieures

S'agissant d'une demande de renouvellement de dérogation à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées, sont présentés synthétiquement ci-après les résultats de captures réalisées durant la période couverte par le précédent arrêté.

### 6.1 Résultats des sauvetages d'amphibiens

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des sauvetages d'amphibiens transmis par la LPO, coordinateur des opérations pour l'Eurométropole de Strasbourg. Suite à la disparition de population ou l'arrêt des écrasements, certains sites n'ont plus été équipés de crapaudromes au cours de la période concernée par le précédent arrêté.

Année	Sites	Effectifs	
2020	Strasbourg Oberjaegerhof (RNN Neuhof-IIIkirch)	<i>Bufo bufo</i>	777
		<i>Rana temporaria</i>	1206
2020	IIIkirch-Graffenstaden Jonction RD468/RD222 (Schaffardt)	<i>Bufo bufo</i>	154
		<i>Rana temporaria</i>	12
2020	IIIkirch-Graffenstaden plan d'eau du Baggersee	<i>Bufo bufo</i>	16
		<i>Rana temporaria</i>	1
2020	Blaesheim RD161	<i>Bufo bufo</i>	269
		<i>Rana temporaria</i>	2112
2021	Strasbourg Oberjaegerhof (RNN Neuhof-IIIkirch)	<i>Bufo bufo</i>	460
		<i>Rana temporaria</i>	1479
2021	IIIkirch-Graffenstaden Jonction RD468/RD222 (Schaffardt)	<i>Bufo bufo</i>	289
		<i>Rana temporaria</i>	17
		<i>Triton sp.</i>	1
2021	IIIkirch-Graffenstaden plan d'eau du Baggersee	<i>Bufo bufo</i>	2
		<i>Ichtyosaura alpestris</i>	3
2021	Blaesheim RD161	<i>Bufo bufo</i>	273
		<i>Rana temporaria</i>	221
2022	Strasbourg Oberjaegerhof (RNN Neuhof-IIIkirch)	<i>Bufo bufo</i>	353
		<i>Rana temporaria</i>	1447
2022	IIIkirch-Graffenstaden Jonction RD468/RD222 (Schaffardt)	<i>Bufo bufo</i>	867
		<i>Rana temporaria</i>	8
		<i>Ichtyosaura alpestris</i>	5

2022	Illkirch-Graffenstaden plan d'eau du Baggersee	<i>Ichtyosaura alpestris</i>	1
2022	Blaesheim RD161	<i>Bufo bufo</i> <i>Rana temporaria</i>	269 334
2023	Strasbourg Oberjaegerhof (RNN Neuhof-Illkirch)	<i>Bufo bufo</i> <i>Rana temporaria</i> <i>Pelophylax sp</i> <i>Triton sp</i>	341 1901 1 1
2023	Illkirch-Graffenstaden Jonction RD468/RD222 (Schaffardt)	<i>Bufo bufo</i> <i>Rana temporaria</i> <i>Pelophylax sp</i> <i>Ichtyosaura alpestris</i>	633 21 1 4
2023	Blaesheim RD161	<i>Bufo bufo</i> <i>Rana temporaria</i>	319 1456
2024	Eckwersheim M226/RD226	<i>Bufo bufo</i> <i>Rana temporaria</i> <i>Triton sp</i>	612 1 1
2024	Strasbourg Oberjaegerhof (RNN Neuhof-Illkirch)	<i>Bufo bufo</i> <i>Rana temporaria</i>	820 994
2024	Illkirch-Graffenstaden Jonction RD468/RD222 (Schaffardt)	<i>Bufo bufo</i> <i>Rana temporaria</i> <i>Ichtyosaura alpestris</i>	275 53 4
2024	Blaesheim RD161	<i>Bufo bufo</i> <i>Rana temporaria</i>	264 367
2025	Bilan de la LPO n'a pas été réceptionné au moment de la rédaction de ce document.		

**TABEAU 5 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS DE SAUVETAGE MENÉES SUR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG DE 2020 À 2025 (SOURCE DES DONNÉES : LPO ALSACE)**

Comme évoqué plus haut, la LPO assurant la coordination de ces opérations et disposant d'une dérogation propre, l'ensemble de ces données doivent être transmises par cette dernière aux instance de préservation de la nature.

## 6.2 Résultats des suivis de populations d'amphibiens

Le tableau ci-dessous synthétise uniquement le nombre d'individus capturés (larves ou adultes) par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, lors des suivis de populations d'amphibiens

en réserves naturelles et sur les sites de mesures compensatoires. Certaines de ces actions ont été réalisées en collaboration avec l'association BUFO dans le cadre de l'OGEB triton crêté.

Sites & action	Année	Effectifs (adultes et larves)	
RNN de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden Suivi de populations (OGEB triton crêté et POPAmphibiens)	2021	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	115
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	3
		<i>Pelophylax sp</i>	4
		<i>Rana dalmatina</i>	10
		<i>Rana temporaria</i>	2
		<i>Triturus cristatus</i>	30
RNN de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden Suivi de populations (OGEB triton crêté et POPAmphibiens)	2024	<i>Bufo bufo</i>	10
		<i>Ichthyosaura alpestris</i>	334
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	51
		<i>Pelophylax sp</i>	136
		<i>Rana sp</i>	15
		<i>Triturus cristatus</i>	86
RNN de l'île du Rohrschollen Suivi de populations (OGEB triton crêté et POPAmphibiens)	2021	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	27
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	13
		<i>Pelophylax sp</i>	27
		<i>Rana dalmatina</i>	35
		<i>Rana temporaria</i>	1
		<i>Triturus cristatus</i>	25
RNN de l'île du Rohrschollen Suivi de populations (OGEB triton crêté et POPAmphibiens)	2024	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	14
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	2
		<i>Pelophylax sp</i>	192
		<i>Rana dalmatina</i>	168
		<i>Rana sp</i>	210
		<i>Triturus cristatus</i>	11
RNN de Strasbourg-la Robertsau / La Wantzenau Suivi de populations (OGEB triton crêté)	2021	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	12
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	4
		<i>Triturus cristatus</i>	3
RNN de Strasbourg-la Robertsau / La Wantzenau Suivi de populations (OGEB triton crêté)	2024	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	5
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	13
		<i>Rana dalmatina</i>	5
		<i>Triturus cristatus</i>	13

Massif du Herrenwald Suivi de mesures compensatoires	2021	<i>Bufo bufo</i>	60
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	14
		<i>Pelobates fuscus</i>	28
		<i>Rana dalmatina</i>	76
		<i>Triturus cristatus</i>	9
Massif du Herrenwald Suivi de mesures compensatoires	2022	<i>Bufo bufo</i>	21
		<i>Ichthyosaura alpestris</i>	1
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	11
		<i>Pelobates fuscus</i>	8
		<i>Rana dalmatina</i>	9
Massif du Herrenwald Suivi de mesures compensatoires	2023	<i>Bufo bufo</i>	8
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	29
		<i>Pelobates fuscus</i>	3
		<i>Rana dalmatina</i>	281
		<i>Triturus cristatus</i>	26
Massif du Herrenwald Suivi de mesures compensatoires	2024	<i>Bufo bufo</i>	6
		<i>Lissotriton sp</i>	5
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	34
		<i>Pelobates fuscus</i>	7
		<i>Pelophylax sp</i>	1
		<i>Rana dalmatina</i>	12
Massif du Herrenwald Suivi de mesures compensatoires	2025	<i>Lissotriton helveticus</i>	2
		<i>Lissotriton vulgaris</i>	18
		<i>Pelophylax sp</i>	2
		<i>Rana dalmatina</i>	1
		<i>Triturus cristatus</i>	5

**TABLEAU 6 : EFFECTIFS D'INDIVIDUS D'AMPHIBIENS CAPTURÉS LORS DES SUIVIS DE POPULATIONS MENÉS PAR LA VILLE ET L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG EN RÉSERVES NATURELLES ET SITES DE MESURES COMPENSATOIRES DE 2021 À 2025**

Ces données étant récoltées dans le cadre de programme nationaux ou régionaux (POPAmphibiens et OGEB) ou de mesures compensatoire liés à de grand aménagement, elles sont transmises par les organismes coordinateur (Société Herpétologie de France et Association BUFO) et maîtres d'ouvrage de projet (SANEF).

### **6.3 Résultats des suivis et inventaire entomologique**

Aucune espèce d'insecte protégée n'a fait l'objet de capture dans le cadre des suivis et inventaires menés durant la période couverte par le précédent arrêté autorisant dérogation.

## **ANNEXES**



<b>ANNEXE 1</b>
-----------------

**Arrêté préfectoral n°2022-DREAL-EBP-0017 du 10 février 2022**



**ANNEXE 2**

**Arrêté n°2021-DREAL-EBP-0050 du 12 mai 2021**

